



L'INTERDIT

Canada Post / Postes Canada
Postage paid / Port payé
Bulk / En nombre
Third / troisième
Class / classe
F 124
Retour garanti / Montréal

LE JOURNAL DES DIPLÔMÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL • VOLUME 16 NUMÉRO 5 MARS 1975

NÉCESSITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE FACULTÉ DES ARTS À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL



L'OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS ET LES DIPLÔMÉS UNIVERSITAIRES
VOYAGE DES DIPLÔMÉS EN URSS
POUR LA SUITE DU CINÉMA QUÉBÉCOIS
LE CENTRE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION URBAINES

L'INTERDIT

Journal des Diplômés
de l'Université de Montréal,
paraît 6 fois l'an.

Les bureaux de l'Interdit sont
situés au 2910, boul. Edouard-
Montpetit, bureau 3, Montréal
H3T 1J7 Téléphone: 343-
6230

Publicité:
Publi-Université,
411 Place Chaumont,
St-Lambert, Qué.
Téléphone: (514) 672-4760

Les reproductions sont
autorisées moyennant mention
de l'Interdit et des auteurs.
Dépôt légal no D6800280,
Bibliothèque Nationale du Québec.
Tirage mensuel certifié:
40 800 copies

Mars 1975
Volume 16, No 5.

Comité de l'Interdit:
Gérard Ducharme,
président
Claude Beausoleil
Me Louise Mailhot
Michel Guillotte

Le directeur,
de l'association
Marcelle Croteau

Abonnement
annuel: \$6
à l'étranger: \$8

LE THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE

«LONG VOYAGE VERS LA NUIT»

d'Eugène O'Neill
les 26 et 27 mars 1975

«LES FOURBERIES DE SCAPIN»

de Molière
les 30 avril et 1er mai 1975
(billets à prix réduit)
343-6230

le déclic

SOIRÉE GAULOISE

Comme par les années passées, les Diplômés de l'Université de Montréal se donnent rendez-vous lors de leur rencontre annuelle prévue pour le vendredi 2 mai. Les rencontres précédentes ont pris l'aspect de dégustations de vins et fromages, de dîners dansants, de buffets gastronomiques. Les organisateurs de ces rencontres ont toujours essayé de plaire au plus grand nombre de Diplômés possible et de satisfaire aux exigences les plus diverses. Tour à tour, les amateurs de bons vins, de bonne chair, de belle musique ont été satisfaits.

Cette année, les Diplômés veulent se retrouver dans une atmosphère "d'esbauffissements et de boustifaille" et pour ce faire, on a prévu une fête gauloise à laquelle la bonne humeur et la bonne bouffe seront de rigueur. Dans l'esprit de ces soirées gauloises dont les célèbres Astérix et Obélix nous ont redonné le goût et l'envie, tous les Diplômés de l'Université de Montréal sont invités à venir festoyer au Restaurant Chez Fanny, 1279, rue St-Hubert à Montréal, le vendredi soir 2 mai, à 19 h 30. L'apéro sera servi au rez-de-chaussée, autour du sanglier sur la broche que les cuisiniers (gaulois, il va sans dire!) apprêteront devant les invités.

Le banquet (toujours gaulois) sera servi à l'étage et le bon vin aidant, l'esprit gaulois ne saurait tarder à fuser de tou-

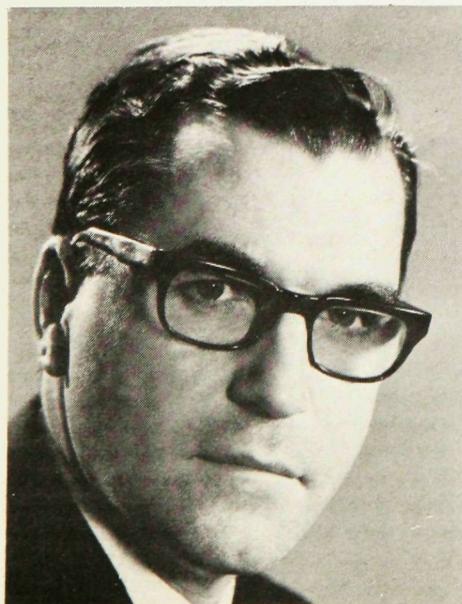


tes parts. Un orchestre dispensera la musique appropriée à la danse (gauloise ou pas) et le tout devrait constituer une fête gauloise des plus intéressantes.

Une seule ombre au tableau: étant donné l'espace limité dont on disposera pour batifoler, le nombre de places disponibles ne saurait dépasser cent cinquante. Les Diplômés désireux de participer à la chose devront faire leurs réservations sans tarder au bureau des Diplômés, 2910, boulevard Edouard-Montpetit, ou en téléphonant au 343-6230.

Le prix du billet est de \$20. On peut venir seul... ou avec d'autres... Diplômés... ou pas.

P.S. Prière de ne pas apporter de menhirs.



NOMINATION DE MAÎTRE PAUL LACOSTE AU POSTE DE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Me Paul Lacoste vient d'être nommé recteur de l'Université de Montréal pour un terme de cinq ans. M. Lacoste, qui était auparavant vice-recteur exécutif, entrera en fonction le 31 mai prochain en remplacement de M. Roger Gaudry.

Nous reproduisons ci-après quelques notes biographiques sur la carrière de Me Lacoste.

Il est né à Montréal le 24 avril 1923. Il a obtenu son baccalauréat ès arts, sa licence en philosophie et sa licence en droit à l'Université de Montréal. Après avoir reçu un "fellowship" de l'Université de Chicago, M. Lacoste a été boursier du gouvernement français et il est devenu docteur de l'Université de Paris en 1948. En plus de différentes fonctions qu'il a occupées dans le passé, M. Lacoste est aussi professeur titulaire au départe-

ment de philosophie de l'Université, avocat et membre du Conseil des Universités du Québec depuis 1969. Il est aussi membre de la Corporation de l'École des Hautes Etudes commerciales, des Conseils d'administration de l'Hôpital Notre-Dame et de l'Institut de Cardiologie de Montréal et président adjoint de la Fondation d'Etudes du Canada. Il est membre du Club St-Denis. On lui doit de nombreux articles sur les problèmes de l'éducation. Il a publié plusieurs ouvrages en collaboration, notamment "Justice et paix scolaire" (1962), "A place of liberty" (1964), et "Principes de gestion universitaire" (1970). Il a aussi collaboré à l'Encyclopedia Americana.

Nous profitons de l'occasion pour offrir nos sincères félicitations à M. Paul Lacoste et remercier M. Roger Gaudry pour sa disponibilité auprès des Diplômés de l'Université de Montréal.

NÉCESSITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE FACULTÉ DES ARTS À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

J'imagine que les raisons les plus souvent invoquées pour appuyer la mise sur pied d'un secteur universitaire sont les suivantes:

- 1) le public réclame à grands cris cette institution,
- 2) aucune université digne de ce nom ne peut s'en dispenser,
- 3) elle apportera beaucoup de prestige à l'Université,
- 4) il est possible d'en faire un secteur d'excellence,
- 5) il est possible qu'une fondation américaine renommée dote l'Université de subventions importantes en vue de sa création.

Or, si ces raisons peuvent être invoquées en faveur de la création d'une Faculté des Arts à l'Université de Montréal, ce ne sont pas là les principales. Quelles sont-elles alors? Deux me semblent particulièrement pertinentes:

- 1) l'évolution des sociétés contemporaines et
- 2) la nécessité d'innover pour l'Université.

1) Évolution des sociétés contemporaines

Il apparaît de plus en plus que les sociétés industrielles contemporaines font face à des crises qui vont en s'aggravant; on n'en finirait pas d'énumérer les mises en garde, voire les constats de faillite qui ont été émis ces derniers temps par des observateurs de disciplines diverses.

Ce n'est pas du côté des sciences positives et de la technologie que vint le danger; ces deux démarches complémentaires se sont développées avec le succès que l'on connaît. L'Université doit continuer de s'y consacrer avec vigueur. En certains milieux on s'est demandé s'il n'y aurait pas lieu de chercher à développer un autre type de science et de technologie qui seraient moins liées à la vision du monde de la société capitaliste. Peut-être, pensent-ils, qu'un autre type de science et de technologie apporteraient plus de bonheur aux individus et aux collectivités. Tout porte à croire, cependant, qu'il est impossible de songer à remplacer ces deux démarches parce qu'elles manifestent un lien immanent entre elles et la structure de l'activité rationnelle par rapport à une fin (Arnold Gehlen). Si la société industrielle doit se transformer, c'est-à-dire si les hommes doivent arriver à d'autres idées et à d'autres pratiques concernant la «bonne vie» et la «bonne société», ce n'est pas en voulant transformer la science et la technologie telles qu'elles existent aujourd'hui qu'on y arrivera; ce n'est pas non plus en demandant à la

science positive et à la technologie des réponses quant à «la bonne vie» et «la bonne société», car elles ne sont pas de leur ressort. Ces démarches sont axées plus particulièrement sur l'appropriation de la nature, c'est-à-dire sur une dimension essentielle et inéluctable de la condition humaine: sa dépendance envers la nature.

Il n'apparaît pas non plus que les changements qui s'imposent viendront des sciences dites normatives. Fondées sur des morales, des codes et des idéologies, les prescriptions de ces disciplines se fondent soit sur des conduites passées et figées, soit sur des jugements de valeur qui ne tiennent pas assez compte de l'évolution des pratiques humaines; ces démarches ne sont pas d'un grand secours dans des périodes de ruptures et mutations comme celles que nous traversons. Ces disciplines, tout en étant fondées sur l'autre dimension essentielle de la condition humaine - l'appropriation par l'homme de sa propre nature - ne tiennent pas suffisamment compte des pratiques d'auto-transformation et de création de soi et des autres qui se font jour dans les périodes de transition. Si donc, dans la transformation de la société, on ne peut compter sur la science positive qui décrit et explique **ce qui est**, ni sur les sciences normatives qui sont axées sur un **devrait être**, toujours en retard sur les pratiques sociales et congénitalement abstraites et théoriques, sur quoi peut-on compter? Il faut compter sur un caractère spécifique de l'homme: celui de dépassement, de création. L'homme partage avec les autres animaux la nécessité de s'approprier la nature pour éviter la «mort thermique»; il doit, comme les autres animaux, «sucrer de la négentropie» disait Schrödinger. Seul l'homme, toutefois, peut se transformer sans changer d'espèce; comme le dit Piaget, l'homme peut se transformer lui-même en changeant le monde et peut se structurer lui-même en créant des structures - il ne s'agit évidemment pas de structures universitaires; ces structures sont siennes parce qu'elles ne sont pas prédestinées éternellement ni du dedans ni du dehors. Ces structures que l'homme crée et qui le transforment, il les doit à la faculté unique qu'il possède, celle d'imaginer ce qui n'est pas et qui pourrait être. S'il partage avec les autres animaux, dit Maslow, des «deficiency needs», lui seul possède des «growth needs», des besoins de dépassement; c'est la «freedom from necessity» et la «freedom to create».

Or, il semble bien qu'aujourd'hui, la transformation la plus globale et la plus générale

qui s'opère dans d'importantes couches de la population - particulièrement chez les jeunes - c'est celle qui renverse l'ordre des fins et des moyens, qui fait de l'appropriation par l'homme de sa propre nature une fin et l'appropriation de la nature un moyen pour réaliser cette fin. Peut-être fallait-il en arriver d'abord à la grande maîtrise de la nature que les sciences et les techniques ont rendu possible pour que ce renversement s'amorce. Comment faire en sorte que cette mutation profonde de la société industrielle et sa transition vers la société post-industrielle s'accomplissent sans heurt et sans perte de l'immense acquis des deux derniers siècles?

Une option reste ouverte: l'exploration des possibles liés à des pratiques de création et de dépassement. Si, comme il semble se démontrer de plus en plus, de nombreuses couches de population manifestent dans leurs pratiques de divers ordres des ruptures avec les normes et les valeurs établies et reçues qu'elles tentent de dépasser, il faut, de toute évidence, cesser de les réprimer et multiplier les lieux où ces pratiques puissent se donner libre cours.

Il faut sortir du cycle aliénant production-consommation des marchandises; on peut démontrer que la façon dont on **consomme** les marchandises sert de modèle à la façon que l'on **consomme** le monde, les autres et soi-même. Il faut ré-instaurer l'homme, sa créativité, son imaginaire, son esprit de dépassement. C'est là une fonction de première nécessité pour l'Université, aussi importante que celle de bâtir la science positive et la technologie.

2) L'Université et son devoir d'innovation

Dans les périodes étales de l'histoire, l'Université a tendance à se comporter comme toutes les institutions qui dispensent l'éducation, c'est-à-dire d'être un mécanisme qui assure la reproduction de la société telle qu'elle existe. L'Université réplète de plusieurs façons l'ordre établi. Dans une période comme celle que nous traversons où les règles même du jeu social sont remises en question, l'Université se doit d'aider à la re-définition de la «bonne vie» et de la «bonne société». Elle n'en prend pas l'initiative puisque des ruptures et des mutations sont déjà à l'oeuvre dans les pratiques d'un grand nombre d'individus et de collectivités. C'est son devoir le plus impérieux de s'ouvrir à ces pratiques de dépassement et de création et d'aider à faire en sorte que soient relevés les meilleurs possibles du plus grand

suite à la page 4

nombre d'individus et de groupes.

Comme il s'agit surtout ici de la dimension de l'activité humaine qu'on peut appeler "interaction humaine médiatisée par des symboles (Habermas) complémentaires de l'autre", "activité rationnelle par rapport à une fin" (science, technique, travail), il faudra développer au maximum cette "activité communicationnelle" en aidant les individus et les collectivités à s'exprimer et à communiquer de la façon la plus créatrice. Ce serait là le rôle d'une Faculté des Arts.

Quand on parle d'arts et surtout de Faculté des Arts, on pense surtout à la formation de spécialistes qui produisent des biens symboliques comme d'autres produisent des biens économiques, des marchandises. Ces spécialistes, peu nombreux et triés sur le volet, produisent des oeuvres qui sont reproduites dans des salles de concerts ou qu'un petit groupe de citoyens privilégiés s'approprient.

Si l'Université se doit de concourir à la formation de ces professionnels, ce n'est pas là sa seule fonction ni même sa fonction prin-

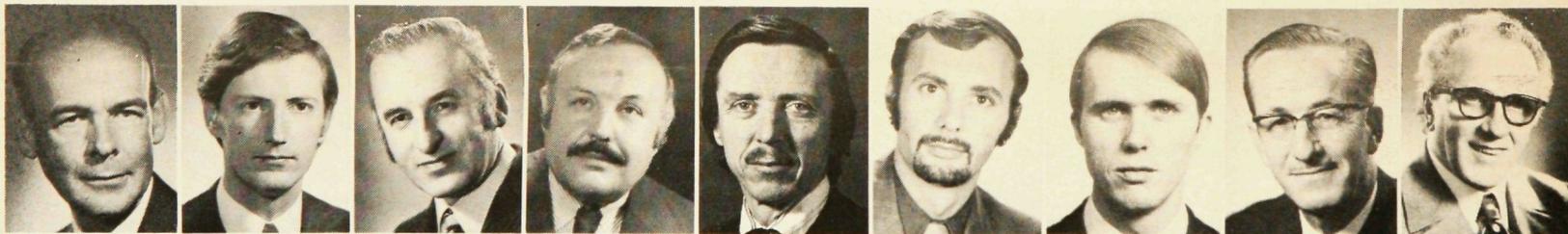
cipale. Cette dernière réside dans l'action culturelle, dans ce qu'on a aussi appelé l'éducation artistique. Il semble bien, en effet, qu'aujourd'hui ce ne sont plus seulement les "happy few" qui sont appelés à s'exprimer et à communiquer au moyen des divers arts mais tout le monde. Non pas seulement à voir des peintures et des sculptures, à entendre de la musique, à s'exprimer par personnes interposées, mais à s'exprimer et à communiquer au moyen de ces symboles. La société se définissant non plus comme un "mode de production" mais comme un "mode de communication", c'est cette dernière activité qui prend le pas sur la première et c'est ce qui apparaît comme le renversement le plus global qui soit en train de s'opérer. Umberto Eco exprime la même idée différemment: "On peut dès lors se demander si l'art contemporain en nous habituant à une continuelle rupture des modèles et des schèmes - en prenant pour modèle et pour schème le caractère périssable de tout modèle et de tout schème - et la nécessité de leur alternance non seulement d'une oeuvre à l'autre, mais à l'intérieur de chaque oeuvre même - ne remplirait pas une fonction pédagogique précise, s'il n'aurait pas une fonc-

tion libératrice. S'il en était ainsi, l'air contemporain viserait au-delà du goût et des structures esthétiques, et s'insérerait dans un discours plus vaste: il représenterait pour l'homme moderne une possibilité de salut, la voie vers une reconquête de l'autonomie, au double niveau de la perception et de l'intelligence... la crise que traverse la civilisation bourgeoise tient pour une part à l'incapacité de l'homme moyen de se soustraire à des systèmes de formes acquises, qui lui sont fournis de l'extérieur et qu'il n'a pas conquis par son exploration personnelle de la réalité".

La Faculté des Arts dont nous souhaitons la création est donc plus qu'une Faculté des Arts; c'est bien sûr un lieu où les professionnels se forment, où les techniques artistiques sont maîtrisées, mais c'est surtout un lieu où s'instaurent, dans un lieu multidisciplinaire de création et de dépassement, des démarches où sont révélés les possibles de l'homme. Et ce qui plus est, l'Université prospecte et repère ces démarches dans la société globale et les encourage.

Marcel RIOUX
DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

le carnet



Gaston Gauthier

Robert Gratton

Yves Aubert Côté

André-H. Gratton

Jean-Guy Rousseau

Jean-Paul Désilets

Claude Snow

Gérard-N. Martin

Gaston Hérald

DROIT

1947

Maître Gaston Gauthier vient d'être nommé, par la Banque Provinciale du Canada, au poste de directeur général adjoint et conseiller juridique.

1954

Me Richard Dorais vient d'être nommé, par la Banque Provinciale du Canada, au poste de directeur du service du contentieux.

1966

Me Robert Gratton vient d'être nommé co-directeur général de la Société du Crédit Foncier franco-canadien.

HEC

1949

Messieurs Yves-Aubert Côté et André-H. Gratton ont été de nouveau nommés membres de la Corporation de l'École des Hautes Etudes commerciales par le Conseil exécutif du gouvernement du Québec et leur mandat s'étendra jusqu'en 1977.

1949

M. Jean-Guy Rousseau a été élu président du Conseil d'administration du Cegep d'Ahuntsic.

1962

M. Gilles Lachance a été nommé au poste de vice-président des relations industrielles de la Cie Macdonald Tobacco Inc.

1964

M. Claude Dansereau vient d'être nommé au Conseil d'administration de la Cie Enveloppe Internationale Ltée.

PHARMACIE

1954

Monsieur Gilles Arsenault a été nommé président du Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des Pharmaciens du Québec.

1965

M. Jean-Paul Désilets fait mainte-

nant partie du Syndic de l'Ordre des Pharmaciens du Québec.

1964

M. Claude Snow vient d'être nommé adjoint au directeur régional des agences de Services Sociaux, à Bathurst, N.-B. Il sera affecté à la coordination de certaines activités administratives et projets de recherche.

POLYTECHNIQUE

1934

Monsieur Gérard N. Martin vient d'être nommé président par intérim, à la Régie de la langue française.

1958

M. Raymond Cyr devient vice-président des services administratifs de l'exploitation, zone de Montréal, pour la Cie Bell Canada.

1962

M. Gilles Courcelles a récemment été élu à la présidence de la Corpo-

ration professionnelle des Évaluateurs agréés du Québec.

1963

M. G. Michel Lazure vient d'être nommé vice-président du marketing, division produits de ciment, pour la Cie Miron Ltée.

SCIENCES

1938

Monsieur Gaston Hérald, ex-président et directeur général du Laboratoire Octo Ltée, vient d'accepter une mission volontaire au Maroc pour le compte du Service Administratif Canadien Outre-Mer (SACO). Il prit sa retraite en 1973. M. Hérald agira comme consultant auprès d'une importante firme pharmaceutique de Casablanca, dans l'organisation et la coordination des différents services d'administration, production, contrôle de la qualité, recherche et développement.

1965

M. Michel F. Guay vient de se joindre, au bureau de Montréal, de Hay Associés Canada Ltée, conseillers en administration.

OFFRE SPÉCIALE À TOUS
LES DIPLÔMÉS

ANDRÉ MATTE MEUBLES LTÉE

4412, Mentana

Vous invite à visiter sa salle d'exposition afin que vous puissiez constater la qualité de la marchandise et des bas prix. Vous y trouverez:

- Trois étages de meubles de tous styles: canadiens, coloniaux, espagnols, modernes et scandinaves.
- Une manufacture de matelas et un atelier de rembourrage.
- Tapis et draperies directement de la manufacture.
- Accessoires électriques (sur demande).

Sur rendez-vous seulement.

MICHEL GRIGNON
527-9414

ANDRÉ MATTE
527-8814

ROBERT CÔTÉ
527-8814

Design Canada

BOURSES D'ÉTUDES DE 1975-1976

Sont admissibles les diplômés en design et les designers professionnels du Canada qui désirent poursuivre des études avancées de design dans des écoles de renommée internationale.

DATE LIMITE: le 30 avril 1975 pour les nouvelles demandes
le 1^{er} avril 1975 pour les demandes de renouvellement

BOURSE D'ÉTUDES MICHELANGELO

Un candidat méritant peut obtenir, en plus d'une bourse d'études de Design Canada, la Bourse d'études Michelangelo de \$3,500, qui commémore le 500^e anniversaire de naissance de l'artiste.

Cette bourse spéciale est donnée par le National Congress of Italian Canadians pour permettre à un designer adulte et expérimenté d'entreprendre pendant une année en Italie des études de design spécialisées.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au:

Régistrare, Bourses d'études de Design Canada,
Ministère de l'Industrie et du Commerce,
Ottawa (Ontario), K1A 0H5.

Voici votre véritable carte d'affaires.

Vous êtes un professionnel.

Vous traitez vos affaires en professionnel.

En devenant accrédité, vous découvrirez les multiples utilisations de la carte Master Charge. Elle est un atout pour tout professionnel.

Faites-la venir...c'est simple et ça ne coûte rien.

**la carte
maîtresse.**



L'OFFICE ET LES DIPLOMÉS FRANCO-QUÉBÉCOIS UNIVERSITAIRES

Plusieurs d'entre vous connaissent probablement l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse car il existe maintenant depuis près de sept ans.

Dix milles Québécois, depuis la création de l'Office, ont effectué, par son entremise, un séjour en France. Ils y ont fait un stage de trois semaines avec un groupe d'une quinzaine de personnes dans une des nombreuses sphères d'activités touchées par l'OFQJ: les affaires sociales, l'éducation, le secteur agro-alimentaire, le syndicalisme, les arts, le secteur des services, le secteur industriel, etc... Les stages sont dits d'observation à "caractère thématique", c'est-à-dire que le but du voyage est en rapport avec les activités de travail ou de loisir des personnes choisies pour participer au stage.

HISTORIQUE ET OBJECTIFS

Suite à une entente qui existait depuis 1965 entre la France et le Québec pour raffermir les liens culturels entre les deux communautés impliquées, l'OFQJ a été créé en 1968 pour concrétiser davantage cette volonté de rapprochement. Les échanges de jeunes, fondés sur la connaissance mutuelle et la compréhension réciproque, étant considérés comme un excellent moyen de rapprochement, l'OFQJ fut mis sur pied pour réaliser ces échanges.

Depuis sa création, l'Office organise donc des stages d'observation qui permettent une découverte globale d'une autre société par une approche et une pédagogie qui tiennent compte des intérêts professionnels et techniques des stagiaires. En effet, un autre objectif des stages de l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse est de favoriser par ces stages la rencontre de Québécois et de Français "semblables", c'est-à-dire ayant les mêmes métiers ou fonctions, vivant des situations analogues dans des milieux différents. Quels que soient le thème du stage et le profil des personnes qui y participent, l'OFQJ tient à conserver cette méthode originale d'échanges et de coopération qui tend

à mettre en contact des "homologues", Québécois et Français.

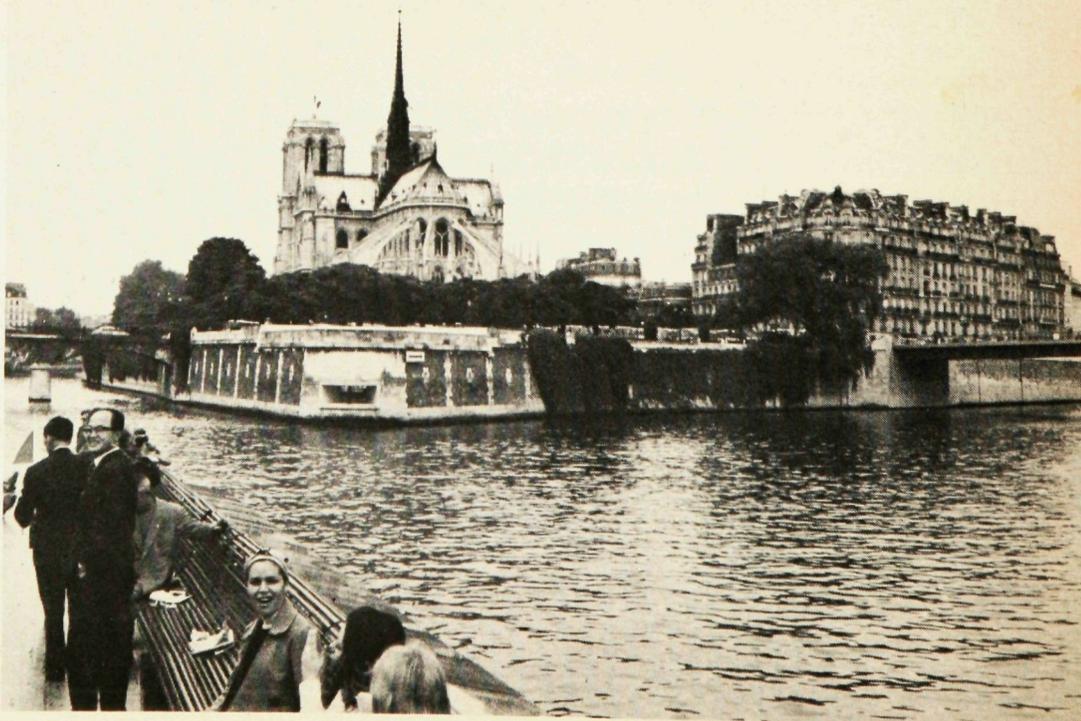
Si en 1968, on s'intéressait surtout aux loisirs, aux arts et aux sports, dès 1970 le champ d'action s'étendait à l'animation, à l'éducation, à l'administration, à l'agriculture et aux services. Depuis 1971, l'industrie et la technologie constituent des domaines que privilégie l'Office.

ADAPTATION ET ÉVOLUTION

D'année en année, l'OFQJ réalise des projets soit dans des domaines peu explorés parmi les stages antérieurs, soit sur des

thèmes qui caractérisent les préoccupations de la société québécoise à une période donnée, tout en tenant compte que certains projets valent la peine d'être renouvelés. Ainsi, en 1975, pour souligner "l'année de la femme" (proclamation de l'ONU), quelques stages permettant d'analyser l'action de la femme dans différentes sphères d'activités ont été retenus.

L'OFQJ inscrit ses activités dans le cadre plus général de la coopération avec la France. Il suit donc d'assez près l'évolution des différents programmes de coopération réalisés par différentes institutions. Ainsi, lors



du voyage de Monsieur Bourassa en France, les conclusions des entretiens du Premier Ministre avec le Président français indiquent une volonté de faire progresser la coopération entre les deux sociétés francophones. De nouveaux programmes de coopération seront mis sur pied et l'OFQJ sera appelé à collaborer à ceux-ci, principalement celui visant la francisation des entreprises.

En effet, dans les secteurs touchant l'aspect économique (industrie, technologie, syndicalisme, services et agro-alimentaire), on prévoit des échanges dont le thème concernera l'implantation du français dans les entreprises se rattachant à une sphère d'activité.

L'OFQJ s'est également engagé en 1974 dans la réalisation de stages-pilotes dans lesquels le modèle de stage utilisé traditionnellement à l'Office est remis en question et remplacé, soit par une formule d'intégration (séjour prolongé dans une institution), soit par une formule de production (réalisation par le groupe d'un projet ou d'une activité précise, comme la réalisation d'un film) ou de co-production (réalisation d'une activité à la fois, par le groupe français et le groupe québécois). Parmi l'éventail des expériences entreprises, l'OFQJ dégagera probablement de nouvelles façons de réaliser ses stages.

Ainsi, l'OFQJ essaie de s'adapter aux nouvelles réalités québécoises et françaises en s'intéressant à de nouveaux sujets et cherche également de nouvelles formules pédagogiques plus adéquates pour que les stagiaires puissent retirer le maximum d'avantages de leur séjour en France.

STAGE POUR DIPLÔMÉS D'UNIVERSITÉ

Bien que les diplômés d'université ne soient pas la seule clientèle de l'OFQJ, un certain nombre de stages leur sont plus spécialement adressés chaque année. Il vous est donc possible de participer à un stage de l'OFQJ à condition d'être âgé de moins de 35 ans. Un voyage en France dans le champ d'action de votre travail peut comporter plusieurs avantages pour vous. Si vous avez terminé vos études depuis peu de temps, un stage d'observation sur un thème se rapportant à votre spécialisation vous permettra d'acquérir un complément à votre formation. D'autre part, si vous êtes sur le marché du travail depuis plusieurs années, un tel voyage peut vous donner l'opportunité de rafraîchir vos connaissances par une comparaison plus adéquate sur le thème du stage entre ce qui se fait en France par rapport au Québec. De plus, les rencontres qui sont faites constituent un excellent moyen de connaître l'histoire, la mentalité et les habitudes de vie du peuple français; beaucoup plus que si vous y alliez en simple touriste.

En fait, plusieurs personnes peuvent difficilement être rencontrées sans l'intervention d'un organisme comme l'OFQJ. L'auteur de ce texte ayant participé, immédiatement

après ses études, à un stage avec l'aide de l'Office considère que l'expérience fut très enrichissante car le voyage lui a permis, grâce aux nombreux entretiens avec des personnes de différents milieux, de connaître des façons de penser et d'agir souvent très différentes du comportement des Québécois.

Pour participer à un stage avec l'Office, deux moyens sont possibles: présenter vous-même un projet ou poser votre candidature à un stage proposé par une autre personne ou un organisme. L'avantage de la première méthode vous assure qu'un stage, pour lequel vous êtes accessible, est présenté. En ce qui concerne l'intégration à un projet déjà formulé, l'OFQJ fait connaître à différents moments durant l'année, principalement par le biais de son journal "Le Stagiaire", les stages offerts à certaines dates précises.

Bien que pour l'année 1975 une bonne partie des stagiaires soient déjà choisis, certains ayant déjà terminé leur séjour en France, quelques stages restent encore disponibles pour l'automne. Comme vous pouvez en déduire, la période entre la sélection des stagiaires et la réalisation des stages se révèle assez longue puisque nous sommes en mars et que les stagiaires qui doivent partir en juillet sont déjà sélectionnés.

Cet intervalle de temps s'avère cependant nécessaire pour bien planifier et préparer le stage. A moins de vouloir faire de l'improvisation, des rencontres avec des interlocuteurs valables, choisis en fonction des différents éléments du programme et préparés pour accueillir des groupes bien spécifiques requièrent plusieurs mois avant d'en arriver à un programme définitif.

Au cours du mois d'avril, l'Office annoncera dans son journal, les stages qui auront lieu à l'automne. Certains stages s'adresseront probablement plus spécifiquement aux diplômés d'université. Pour recevoir un exemplaire du journal "Le Stagiaire", il suffit d'écrire ou de téléphoner à l'Office Franco-Québécois, 290 Place d'Youville, Montréal (873-4255). Pour devenir éligible à un stage, vous devez:

- 1) remplir la fiche de candidature que vous trouverez dans le journal;
- 2) envoyer votre certificat de naissance;
- 3) préparer un curriculum vitae;
- 4) composer un texte de trois à quatre pages, donnant les raisons pour lesquelles vous souhaitez participer au stage qui vous intéresse.

Toutes les candidatures sont étudiées par un jury de sélection composé de personnes spécialisées dans le secteur d'activité auquel se rapporte le thème du stage. Lorsque la personne est sélectionnée, il lui en coûte \$235 pour effectuer le séjour de trois semaines en France; le prix inclut le transport, le logement et la nourriture.

PRÉPARATION ET SÉJOUR

Suite à la sélection des participants à un stage, l'OFQJ organise une rencontre entre ceux-ci et un expert français spécialisé dans le domaine dans lequel le stage se réalisera. Ensemble, ils précisent les objectifs, examinent les possibilités d'accueil par différents milieux français et déterminent une bonne partie de l'itinéraire du stage. A cette occasion, on remet de la documentation générale sur la France et sur différents aspects se rapportant au thème du stage.

Cette rencontre permet également aux membres du groupe de faire connaissance puisque la plupart des stages sont offerts à toutes les personnes âgées de 18 à 35 ans de la Province (à la condition qu'elles répondent aux critères de sélection, spécifique au sujet du stage). Il est donc possible de constater dans un groupe, la présence de personnes venant de différentes régions de la Province. La réunion préparatoire est souvent une opportunité de faire une synthèse des réalisations et des positions du Québec sur les sujets qui seront abordés au cours des rencontres en France.

Le séjour en France se divise en deux parties. La première qui dure quatre jours, entre dans le cadre d'une session culturelle, c'est-à-dire que ces premières journées sont consacrées à une prise de connaissance théorique et pratique de la France et de la région parisienne. Des conférences et des ateliers sur différents aspects de la France (histoire, géographie, économie, politique) en alternance avec des visites (villes et cités historiques), permettent aux stagiaires de prendre un bon bain de la vie française avant de rencontrer des interlocuteurs. La deuxième partie du séjour se rapporte au programme du stage principalement caractérisé par des rencontres avec différentes personnes dans différentes villes françaises. Il faut ici mentionner que les soirées et les fins de semaine sont habituellement libres, ce qui laisse la possibilité aux stagiaires de faire des activités touristiques.

Le stage ne se termine pas avec le retour au Québec, puisque l'OFQJ demande au groupe de réaliser un rapport sur leur stage ou de participer à une réunion-retour (quelques semaines après le stage). Que ce soit de la première ou de la deuxième façon, un bilan des connaissances acquises et des expériences vécues est tracé par le biais d'une comparaison entre les traits dominants des deux communautés francophones.

Si certains stages sont plus fructueux que d'autres en ce qui a trait aux objectifs spécifiques du programme, il n'en demeure pas moins que les participants font la découverte d'une autre communauté francophone et c'est le premier but de l'OFQJ.

Marcel MARION
SCIENCES SOCIALES 1968
HEC 1972

Les Diplômés en URSS

Voyage de deux semaines
Départ le 12 juin - Retour le 28 juin

\$885.00 *
(absolument tout compris)

- transport aérien par aéroflot - aller-retour
- hôtels de luxe pour 15 nuits
- trois repas complets par jour pendant tout le voyage
- excursions et visites quotidiennes
- 4 billets pour spectacles tels que ballets, opéra, cirque, etc...
- frais de manutention des bagages

Les taxes et pourboires n'existent pas en URSS - vous n'avez donc à prévoir que vos dépenses de nature strictement personnelle.

Pendant le voyage, vous séjournerez:

4 jours à Moscou - 4 jours à Leningrad
3 jours à Kiev - 2 jours à Sotchi - 2 jours à Tbilissi

Les places sont limitées, faites vos réservations sans attendre.

Nous offrons également aux diplômés des vols nolisés à destination de Paris.

* *Prix du transport aérien sujet
à approbation gouvernementale.*

Date de départ	Nombre de jours	Date de retour	Prix
16 juin	70 jours	25 août	\$287.00
22 juin	23 jours	15 juillet	\$329.00
22 juin	58 jours	19 août	\$329.00
13 juillet	23 jours	05 août	\$329.00
20 juillet	23 jours	12 août	\$329.00
03 août	23 jours	26 août	\$329.00
24 août	23 jours	16 septembre	\$287.00



Basile le Bienheureux à Moscou

L'organisation technique de ces voyages a été confiée à:



Depuis 1962

AGENCE DE VOYAGES
BOISLARD

2095, rue Girouard
Saint-Hyacinthe

St-Hyacinthe: 774-6436

Beloeil: 467-7984

Montréal: 866-0300

Secrétariat des Diplômés: 343-6230

POUR LA SUITE DU CINÉMA QUÉBÉCOIS

En novembre dernier, l'opinion publique était saisie d'un nouveau problème, celui de la situation du cinéma au Québec. L'exécutif de l'Association des Réalisateurs de Film du Québec occupait les locaux du Bureau de Surveillance du Cinéma¹, rue McGill, empêchant ainsi la sortie de tout nouveau film. L'Association en accord avec la Fédération québécoise des Membres de l'Industrie Cinématographique² réclamait le dépôt immédiat d'une loi-cadre sur le cinéma. Grâce à un blitz à travers les divers média d'information, les cinéastes réussissaient à donner au problème de la situation du cinéma au Québec presque autant d'importance qu'en aura la mort de Richard Blass, ce héros de cinéma en quête de réalisateur.

Bref aperçu de l'industrie cinématographique au Québec

Outre les organismes comme Radio-Québec ou l'Office du Film de Québec, l'ONF et la Société Radio-Canada, il y a quatre-vingt-douze maisons de production au Québec dont plusieurs ont un chiffre d'affaires avoué dépassant le million de dollars. Cinquante-sept maisons de distribution assurent la diffusion de tout ce qui passe sur les écrans du Québec, tant dans les réseaux commerciaux que dans les réseaux éducatifs. Les statistiques du Bureau de Surveillance du Québec dénombrent mille dix-neuf longs métrages qui ont reçu un visa au cours de l'année 1973-1974; là-dessus cependant, seulement 45% sont en langue française ou sous-titrés en français.

Sur cinq cent quatre-vingt-dix-neuf films présentés en première vision au Québec en 1974, deux cent trente-trois, 38.8% proviennent des Etats-Unis en comparaison avec 16.3% pour la France, 6.8% pour l'Angleterre, 10.3% pour l'Italie et 4% du Canada, soit vingt-quatre films dont dix-huit du Québec; 23.5% proviennent d'autres pays. On ne peut guère parler de repli sur soi ou de fermeture à ce qui nous est étranger.

Le Québec compte trois cent quarante-cinq écrans commerciaux (à ne pas confondre évidemment avec le nombre de salles de cinéma) et au cours de la période allant de janvier à juin 1974, plus de dix millions de per-



photo: Guy Borremans 1975

sonnes sont passées devant les guichets; ce qui a donné des recettes brutes de \$22 176 026.

Cela fait aussi beaucoup de pop-corn et de grands cokes vendus; car il ne faudrait pas sous-estimer l'importance pour les propriétaires de salles des revenus provenant de la vente de ce sous-produit du cinéma qu'est le pop-corn³.

Dans une synthèse du mémoire conjoint présenté au Ministre des Affaires Culturelles en octobre 1971, l'exécutif de l'Association des Réalisateurs de Film du Québec (ARFQ) écrivait: « Or, par le biais des impôts sur les compagnies et sur les individus, et les autres taxes directes, permis de distribution et d'exploitation, frais d'examen du Bureau de Surveillance et la taxe d'amusement, le gou-

vernement prélève déjà (1971) annuellement près de dix millions de dollars ».

Le cinéaste Fernand Dansereau n'a donc pas tort d'affirmer que « s'il est colonisé, le cinéma québécois n'est pas pauvre ». « Il y a énormément d'argent dans le cinéma au Québec », écrit F. Dansereau. Chaque citoyen québécois payait déjà en 1970 \$6.50 en taxes pour le cinéma, la télévision et l'audio-visuel scolaire plus \$5.12 en prix d'entrées commerciales. C'est l'un des taux les plus élevés du monde. Par ailleurs, quand on sait que le coût moyen du long métrage québécois est de \$300 000 à \$400 000 et qu'on en produit de dix à vingt-cinq chaque année, et cela pour une population de six millions, on mesure que le cinéma au Québec est bien nanti ».

suite à la page 10

Un document préparé par l'ARFQ montre le cheminement du dollar du spectateur quand il va voir un film québécois.

« \$0.65 va à l'exploitant, soit le propriétaire de la salle de cinéma (plus de 60% des salles de cinéma du Québec appartiennent à des corporations américaines ou à des filiales canadiennes de compagnies multinationales, principalement Gulf Paramount représenté par Famous Players Canada). De ce \$0.65 l'exploitant devra déduire 10% soit \$0.06 pour la taxe d'amusement qui va à la Ville de Montréal.

Sur le reste, soit \$0.35 l'exploitant déduira ses frais de copies de film, de visa et de publicité avant de le remettre au distributeur. Ce dernier prend à son tour \$0.12 comme sa quote-part du revenu de la caisse. Il restera donc au plus \$0.23 au producteur.

Et dans le cas d'un film américain sur le dollar Box Office, \$0.10 ira dans les coffres de la Ville de Montréal, quelques fractions de sous pour les frais du Bureau de Surveillance, le reste retourne aux « majors » américains: 20th Century Fox, Metro Goldwyn Mayer/Loews, Universal Pictures, Warner Brothers, etc... »

Il ne faut donc pas s'étonner si, comme le relatait Luc Perrault dans La Presse du 21 février dernier, la Fédération québécoise des Membres de l'Industrie Cinématographique votait l'exclusion de ses rangs du Montreal Film Board, un organisme formé des représentants des distributeurs américains.

« Le Montreal Film Board, qui représente les intérêts des grosses maisons de distribution américaines établies au Canada et faisant affaires au Québec, est considéré par le milieu cinématographique québécois comme un organisme particulièrement réfractaire au cinéma québécois.

Dans le passé, le Montreal Film Board n'a jamais participé financièrement à la production de films au Québec mais par contre cet organisme s'est fait l'instrument privilégié des « majors » américains dont l'essentiel des revenus, on le sait, n'est pas réinvesti au Québec ni même au Canada mais transféré aux Etats-Unis. Les rares exemples des productions québécoises ayant obtenu l'aide

des « majors » montrant que les négociations devaient être faites directement auprès des maisons mères et non auprès des filiales canadiennes ou québécoises ».

Ce secteur de l'industrie, comme on peut le constater, ne diffère en rien des autres secteurs; on retrouve toujours cette réelle domination des multinationales sur l'économie canadienne et à fortiori sur l'économie québécoise. Le cas de la United Aircraft l'a amplement démontré.

Et la loi-cadre dans tout ça?

Le problème ne date pas d'hier. Depuis 1962, le gouvernement commande des études et des rapports sur la situation du cinéma au Québec. Depuis 1962, le milieu cinématographique étudie la question, soumet des mémoires et réclame que le gouvernement passe une loi-cadre qui assurerait d'abord la survie du cinéma québécois et qui favoriserait son développement tant sur le plan quantitatif que qualitatif. En fait tout le monde reconnaît l'importance du problème et la nécessité pour le Québec de légiférer en ce domaine. Et pourtant rien ne s'est fait encore.

Il est vrai que le Ministère des Affaires Culturelles n'est pas un ministère comme les autres et qu'il semble avoir le mauvais œil puisque huit ministres s'y sont succédés sans jamais réussir à s'imposer dans le secteur de la culture. Le seul geste positif mais combien partiel du gouvernement en cette matière fut la création de 1967 (Bill 52) du Bureau de Surveillance du Cinéma du Québec que dirige avec une compétence exemplaire André Guérin. Le même qui rédigeait avec Raymond-Marie Léger⁴ un mémoire intitulé « De l'urgence qu'il y a pour le Québec d'adopter une loi-cadre du cinéma ». Ce mémoire était d'ailleurs le troisième qu'André Guérin soumettait au gouvernement puisqu'il avait présidé en 1963 un comité du Conseil d'Orientation Economique qui avait déposé à l'époque une étude assez complète de la situation et qu'il avait en 1964-1965 rédigé un autre mémoire au titre évocateur: « Un organisme unique, un seul ministère, seule chance de survie du cinéma québécois ».

Il serait fastidieux de passer en revue tous les mémoires qui ont été produits sur le cinéma. Rappelons seulement que l'ARFQ, au moment de l'occupation des locaux du Bureau de Surveillance, dressait la liste suivante: « Seize rapports ou mémoires commandés et payés par le gouvernement ou ré-

digés par ses fonctionnaires, un livre blanc et quatre projets de loi, sans compter les nombreuses interventions, représentations, télégrammes, etc... » et tout le « lobbying » habituel. Bref, il semble que le propre d'une loi-cadre du cinéma c'est d'être déposée incessamment! Aussi M. Denis Hardy a-t-il promis de la déposer incessamment.

Grosso modo cette loi-cadre que le gouvernement s'appête à déposer (voir supra) aurait un contenu à peu près similaire à un projet rédigé en 1973 qui s'intitule « Loi modifiant la Loi sur le cinéma ». En tout cas, se fiant à des sources qu'on qualifie de généralement bien informées, les cinéastes réagissent à ce qui se prépare.

Voici quelques extraits du contenu de cet important document:

Loi modifiant la Loi sur le cinéma.

32. Un organisme est constitué sous le nom de Centre Cinématographique du Québec.
34. Le Centre est une corporation au sens du code civil et il est investi des pouvoirs généraux d'une telle corporation, en outre des pouvoirs spéciaux que la présente Loi lui confère.
36. Le Centre a pour objet de stimuler et de favoriser l'épanouissement de l'art cinématographique et le développement de l'industrie cinématographique et de coordonner, contrôler et diriger l'activité photographique du gouvernement et de ses organismes déterminés par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil ainsi que leur activité cinématographique autre que celle à fin éducative.
37. Pour la réalisation de ses objets, le Centre peut:
 - a) accorder l'aide financière nécessaire, conformément aux critères établis par règlement, aux entreprises du Québec de production, de réalisation, de distribution et d'exploitation de films cinématographiques du Québec;
 - b) accorder (...) des primes, prix ou subventions aux entreprises du Québec à l'égard de productions de qualité;
 - h) appliquer les mesures établies par règlement pour accroître la fréquence

RÉSERVEZ À L'UN DE NOS 4 BUREAUX:

3428 ST-DENIS
842-1751

CARRÉ PHILIPS
866-9381



VOYAGES GROUPES OU INDIVIDUELS

GALERIES
D'ANJOU
353-7650

CARREFOUR
LAVAL
688-6211

de films québécois et francophones dans les salles de cinéma et ciné-parcs;

i) produire, coproduire, faire réaliser ou acheter des photographies, des diapositives, du métrage et des films autres qu'à fin éducative, pour le gouvernement et ses organismes visés à l'Article 36 et les distribuer, les exhiber, les louer ou les vendre.

45. Les affaires du Centre sont administrées par un Conseil d'administration formé des onze membres suivants:

a) cinq membres nommés pour trois ans par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil;

b) cinq membres nommés pour deux ans par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil qui les choisit en se basant sur une liste d'au moins dix noms qui lui sont suggérés par toute association qu'il juge représentative du milieu cinématographique;

c) le président, qui est le directeur général du Centre, nommé pour une période n'excédant pas sept ans par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, après consultation des autres membres du Conseil.

46. Les membres visés aux paragraphes a et c de l'Article 45 doivent être nommés parmi les fonctionnaires du gouvernement ou de ses organismes.

68. Le Ministre des Finances paiera à la Société, sur le fonds consolidé du revenu, au cours de l'exercice financier 1973-1974, une somme n'excédant pas \$2 000 000 et, au cours de chacun des cinq exercices financiers subséquents, une somme de \$3 000 000 prise à même les deniers votés chaque année par la Législature pour les fins prévues aux paragraphes a et c de l'Article 37.

La Fédération québécoise des Membres de l'Industrie Cinématographique ne s'oppose nullement à la création d'un Centre Cinématographique du Québec, elle le réclame depuis des années. La divergence fondamentale qui existe entre le gouvernement et la Fédération porte sur la composition et la formation du Conseil d'administration de ce Centre. Dans un document préparé en 1971 et soumis au gouvernement on retrouve la conception que se fait la Fédération de ce Conseil d'administration.

Conseil d'administration

"Le Centre serait formé d'un Conseil d'administration composé de douze membres et d'un nombre égal de suppléants. Le Minis-

tre des Affaires Culturelles désignerait cinq de ces membres dont l'un comme président du Centre. Parmi les cinq membres nommés par le Ministre des Affaires Culturelles, il pourrait y avoir des représentants des ministères particulièrement intéressés au développement de la cinématographie.

Les sept autres membres du Conseil représenteraient les secteurs suivants de l'industrie cinématographique: les propriétaires de cinéma, les distributeurs, les producteurs, les réalisateurs, les artisans des services de production, les interprètes, les écrivains.

Les représentants des sept secteurs de l'industrie cinématographique seraient délégués par des associations formées spécifiquement de membres de chacun de ces secteurs (...). Les membres de chacune de ces associations devraient résider au Québec et y exercer leur profession.

Dans le cas des membres corporatifs, ils devraient être incorporés au Québec ou y avoir leur siège social.

Le directeur général du Centre serait choisi et nommé par le Ministre des Affaires Culturelles d'après une liste de candidats soumise par le Conseil d'administration (...).

suite à la page 12

**De concert avec vous,
les quelque 6800 employés
de la BCN travaillent
à l'épanouissement
de la collectivité.**

 **Banque Canadienne Nationale**

La banque qui vous aide à mieux vous servir d'une banque.

Le directeur général pourrait être l'un des membres du Conseil d'administration mais non son président".

Une question d'autonomie...

Le coeur du litige (possible, car nous ne connaissons pas encore le texte définitif de la Loi qui sera vraisemblablement déposée sous peu) réside donc dans la façon de concevoir les liens de ce Centre avec le gouvernement. Les cinéastes veulent que le Centre soit autonome alors que le projet de loi marque l'emprise du Ministre sur le Conseil d'administration. Les cinéastes craignent une ingérence de la part du Ministre et du gouvernement. Par ailleurs, ils craignent également une concurrence indue de l'Etat en matière de production à travers Radio-Québec. "L'Etat, disent-ils, ne doit pas se substituer et

encore moins entrer en concurrence avec l'entreprise privée".

Il y a bien sûr toute une série d'autres points de divergence entre le gouvernement et la Fédération, notamment quant aux politiques et règlements visant à augmenter considérablement le contenu québécois (en langue française) de la programmation générale des salles de cinéma et quant aux diverses façons de réinvestir l'argent perçu par les taxes et la vente dans l'industrie cinématographique québécoise. Aussi les réalisateurs craignent-ils, à tort ou à raison (l'histoire le dira), que le gouvernement refuse de faire intervenir la Commission parlementaire - ce qui les empêchera de soumettre des modifications au projet de loi qui devrait être déposé en mars prochain.

Quoi qu'il arrive, la prochaine session par-

lementaire risque d'être déterminante pour l'évolution du cinéma québécois.

Michel BRULÉ
PHILOSOPHIE 1961

Références

- 1- «De par la Loi sur le cinéma (1967) aucun film ne peut être montré publiquement au Québec s'il n'a pas reçu un visa d'exploitation du BSC. De par la Loi, ce dernier est obligé de classer chacun des films qui lui est soumis dans l'une des catégories suivantes: Pour tous, quatorze ans ou dix-huit ans". Le cinéma au Québec: bilan d'une industrie, Montréal, Les éditions Cinéma/Québec, 1975.
- 2- La Fédération regroupe l'Association canadienne des Distributeurs Indépendants de Films d'Expression française, la Société des Auteurs et Compositeurs, l'Association des Producteurs de Films du Québec, le Syndicat National du Cinéma, l'Association des Propriétaires de Cinémas du Québec Inc., l'Union des Artistes, l'Association des Réalisateurs de Films du Québec.
- 3- Les recettes provenant de la vente de bonbons, boissons, cigarettes, etc. constituent la deuxième source de recettes des cinémas (14.1% des recettes totales sans les taxes). Cinéma/Québec, numéro spécial, vol. 2, no. 9, 1973.
- 4- Directeur de l'Office du Film du Québec.

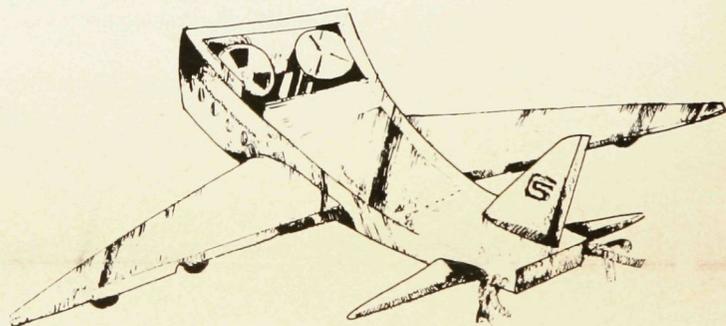
AVEZ-VOUS VRAIMENT BESOIN D'UN ORDINATEUR? (probablement pas)

Posséder un ordinateur, c'est peut-être pour vous l'équivalent d'acheter un gros 747... il vous en coûte beaucoup moins de louer un fauteuil.

La plupart des entreprises n'ont besoin que des **services** d'un ordinateur... et non pas de l'ordinateur même.

Et nous vous offrons ces services.

Communiquez donc avec nous dès aujourd'hui.



Computility*



Location d'autos à la journée ou à l'année
Spéciaux de fin de semaine

— SKY HAWK —
PONTIAC — BUICK — ASTRE
VENTURA — GRAND PRIX — LEMANS
RIVIERA — G.M.C.

**5987 AVE VERDUN, VERDUN
MONTREAL, QUE. 768-2551**



TOURNOI DE GOLF

Le tournoi de golf annuel des Diplômés de l'Université de Montréal, sous la présidence du Dr Pierre Archambault, s'organise au Club de Laval-sur-le-Lac, le lundi 26 mai prochain. Réservez dès maintenant en vous adressant au Secrétariat des Diplômés de l'Université de Montréal, 2910 boulevard Edouard-Montpetit, bureau 3, Montréal H3T 1J7, téléphone 343-6230.

EXPOSITION

Grâce à la bienveillante collaboration de la Galerie d'Art «Les deux B», «La Chasse-Galerie» est heureuse de vous inviter au vernissage des oeuvres, gravures et peintures de M. Edouard Lachapelle. Lettres 1968, qui aura lieu jeudi, le 13 mars 1975, de 18h. à 20h., p.m., au 577, rue Jarvis, Toronto. L'exposition sera ouverte au public jusqu'au 8 avril 1975. A l'automne, M. Lachapelle tiendra une autre exposition de ses oeuvres à la Galerie d'Art «Les deux B», à Saint-Antoine-sur-le-Richelieu, du 6 au 22 septembre 1975.



Quand doit-on s'arrêter?

Tout le monde a une limite et l'excès, quel qu'il soit — dans le travail ou le plaisir, la nourriture ou la boisson — nuit à l'individu.

Heureusement, la plupart des Canadiens n'ont rien à se reprocher pour ce qui est des alcools de bouche. Ils considèrent la boisson non pas comme un défi, mais comme un plaisir à savourer avec modération.

Quand doit-on s'arrêter? La plupart des gens le savent. Si ce n'est pas le cas d'une de vos connaissances, vous lui rendriez un grand service en lui conseillant de consulter un médecin.

Seagram 
Distillateurs depuis 1857

Dans ce numéro, l'Interdit poursuit sa rubrique d'information sur les Centres de recherche de l'Université avec un article sur le Centre de Recherche et d'Innovation Urbaines.

Les Diplômés, soucieux de se renseigner sur le sujet et qui auraient manqué les deux dernières parutions, la première sur le Centre de Recherche sur les Transports à l'Université et l'autre sur le Centre de Développement Technologique, peuvent se procurer les numéros en communiquant avec le secrétariat de l'Association au numéro suivant: 343-6230.

LE CENTRE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION URBAINES

Le Centre de Recherche et d'Innovation Urbaines: entreprise conjointe de l'Université de Montréal, de l'École Polytechnique et de l'École des Hautes Etudes commerciales.

Le Centre de Recherche et d'Innovation Urbaines (CRIU) a été créé en avril 1971 par l'Université de Montréal, l'École Polytechnique et l'École des Hautes Etudes commerciales. Le CRIU est un organisme universitaire de recherche à vocation interdisciplinaire qui ne relève d'aucune faculté ou département mais qui est rattaché au Comité exécutif de l'Université par l'intermédiaire de son vice-recteur à la recherche, monsieur Maurice L'Abbé.

Ce dernier écrivait d'ailleurs dans une note liminaire lors de la parution du premier bulletin du CRIU: "...le Centre reflète la préoccupation de l'Université de concerter ses ressources humaines et physiques dans le domaine de la recherche urbaine et de participer dans un grand nombre de domaines aux efforts d'aménagement de l'environnement, l'un des soucis prioritaires de la société à venir.

C'est dans ce sens de concertation d'effectifs que le CRIU a été désigné par l'Université comme le mécanisme privilégié en ce qui concerne les questions de recherches urbaines ».

Le mandat général que l'Université a donné à son Centre de Recherche et d'Innovation Ur-

baines est la mobilisation des ressources intellectuelles des institutions participantes, en vue du développement de la recherche urbaine.

D'une part, l'Université de Montréal a des ressources spécifiques et, d'autre part, elle se situe dans un contexte social et politique qui lui est propre. Ces deux dimensions imposent au Centre certaines contraintes mais lui indiquent aussi certaines directions.

Dans un milieu relativement pauvre en ressources intellectuelles, utilisables immédiatement comme aide à l'intervention urbaine, celles-ci sont sollicitées très fortement par les institutions autres que l'Université. De plus, il existe à Montréal même, une autre institution de recherche urbaine, l'INRS-Urbanisation, beaucoup mieux dotée en moyens matériels que ne l'est l'Université de Montréal à cette fin.

Ce contexte oblige le Centre à adopter une stratégie particulière et même des tactiques originales.

Par rapport aux autres centres de recherche et aux bureaux privés qui s'intéressent à l'urbain, le CRIU a développé une spécificité concernant les techniques utilisées et utilisables dans le domaine de l'intervention urbaine et régionale. Cette spécificité renvoie de fait à la conjoncture de la planification au Québec où l'instrumentation que l'on importe n'est pas toujours adaptée ou appropriée tant du point de vue des utilisateurs que d'un point

de vue plus objectif — c'est-à-dire en réponse à certains besoins.

Dans cette perspective, l'objectif de production de connaissances nouvelles et de transmission de ces connaissances, qui demeure fondamental pour tout organisme universitaire, demande à être révisé en fonction des modalités et des exigences de l'intervention. Car autant que la production de connaissances, ce qui doit nous intéresser c'est la possibilité d'utilisation de ces connaissances à l'intérieur de différents processus de planification.

Compte tenu de la situation institutionnelle du CRIU, la politique de recherche a été appelée, dès les débuts, pour chacun des secteurs de recherche, à se définir à la fois en fonction des exigences et intérêts de ceux qui subventionnent les projets — ministères, municipalités, universités — des préoccupations des chercheurs et des ressources de nos institutions participantes.

En cela il convient de présenter brièvement les secteurs de recherche que nous tentons de mettre sur pied. Le secteur "Gestion et Institutions" par exemple, a tenté de rompre avec les travaux courants des disciplines du "Management", et des "Sciences politiques" en vue d'aborder de façon plus spécifique les problèmes posés par la planification, l'aménagement du territoire, les grandes interventions physiques (ex. Mirabel), le développement, etc... Ainsi, l'aménagement du territoire, de même que les opérations particulières de développement sont souvent gérés

comme s'il s'agissait d'activités courantes. Ceci s'explique si l'on pense que traditionnellement la gestion a servi à expliquer les échecs ou a presque toujours été considérée comme un élément neutre de l'intervention. Or, en réalité, il n'en va pas toujours ainsi. La gestion peut tout aussi bien s'avérer un frein qu'un facteur dynamique et stimulant. Aussi au même titre que les variables économiques, sociales et spatiales que l'on tente de contrôler et d'orienter vers la réalisation d'objectifs précis, des efforts particuliers devraient être déployés pour approfondir nos connaissances et reconnaître l'importance de la variable gestion afin de pouvoir l'utiliser à des fins spécifiques et ce tout particulièrement dans le domaine de la planification et du développement urbain et régional.

Pour ce qui est du secteur «Instrumentation de planification urbaine et régionale» il vise principalement à développer des outils et des moyens susceptibles de favoriser un certain volontarisme de l'aménagement du territoire et de l'aménagement local. Dans cette optique nous pensons que nombre de méthodologies — évaluation de plans et de programmes, modèles de zonage ou d'affectation des sols, participation aux décisions municipales, etc... — ont à être expérimentées et développées. Les recherches qui ont déjà été réalisées dans ce secteur (voir Rapport annuel 1972-1973) et celles que nous proposons de continuer ou d'entreprendre mettront l'accent sur le renouvellement des instruments de planification et des méthodologies utilisées jusqu'à maintenant.

Depuis peu un troisième secteur, regroupant plus particulièrement des professeurs de l'École d'Architecture, a été mis en marche. Il s'agit du secteur «Habitation» (micro-aménagement). Les dimensions que l'on veut ainsi couvrir ne relèvent pas des analyses courantes d'offre et demande ou de rénovation; l'accent est surtout mis sur la recherche de nouveaux moyens (techniques, design) et/ou l'emploi de techniques existantes mais non encore généralisées en vue de résoudre des problèmes concrets qui se posent actuellement dans le domaine de l'habitation et des micro-aménagements.

En outre, un groupe de la Faculté de l'Aménagement a entrepris des recherches sur les questions touchant l'enfant et son environnement et la parution d'un premier rapport de recherche concernant ce problème a permis de développer déjà une certaine compétence dans le domaine qui laisse entrevoir la possibilité de pousser plus loin cette question au cours des mois à venir.

De plus, deux autres secteurs nous apparaissent prioritaires et seront développés au cours de l'année qui vient soit «Villes nouvelles et restauration des quartiers urbains» (macro-aménagement) et «Technologie urbaine».



Le secteur «Technologie urbaine» s'orientera sur l'exploration des applications possibles de la technologie à la solution de problèmes urbains. Ainsi dans la mesure où l'urbain pourrait être le lieu d'applications diverses de technologies nouvelles concernant l'habitation ou le contrôle de la pollution, on devrait pouvoir faire un bilan rapide des recherches déjà complétées de même que des principales réalisations puis dégager les priorités du Québec dans ce domaine et en évaluer les modalités d'application.

Considérons enfin le secteur «Villes nouvelles et restructuration de quartiers urbains». Si nous mettons en opposition ces deux termes c'est pour bien indiquer que les solutions aux problèmes urbains qui se posent dans les agglomérations ne se trouvent pas toujours dans la création ex nihilo de villes nouvelles comme il s'en construit ailleurs. Nous sommes d'avis qu'une telle solution, dans le contexte québécois, ne ferait qu'accroître les problèmes et mènerait à un gaspillage de ressources (sous-utilisation des équipements existants, etc...). La restauration des quartiers nous apparaît alors une voie plus pertinente à prospecter et à investiguer. Par contre l'exploitation des ressources dans le nord du Québec pose avec une acuité toute particulière des problèmes d'aménagement dans des conditions parfois difficiles. En ce sens, les villes nouvelles nous apparaissent une solution qui devrait être considérée en égard aux conditions qui caractérisent ce milieu. Les deux volets de ce secteur nous permettront de tenter l'intégration des quatre autres.

Le promoteur et le premier animateur du Centre a été sans conteste le doyen de la Faculté de l'Aménagement, monsieur Guy Desbarats, architecte. D'ailleurs, il a été le directeur intérimaire du Centre à partir de sa fondation jusqu'au mois de décembre dernier. A cette date en effet, monsieur Jean-Paul Gagnon, qui avait dès les débuts secondé monsieur Guy Desbarats, a été nommé directeur du Centre. Monsieur Gagnon est licencié en droit et détenteur d'une maîtrise en sociologie de l'Université Laval, il a de plus fait des études doctorales à la Fondation Nationale des Sciences Politiques de Paris. Monsieur Gagnon est professeur à l'Institut d'Urbanisme, charge qu'il conserve d'ailleurs à demi-temps depuis sa nomination.

En plus de posséder un secrétariat des plus efficaces, le Centre dispose d'un service de documentation dont la conception est tout-à-fait originale. D'ailleurs un bulletin du CRIU fera état de ce service dans quelques semaines.

Enfin, depuis sa fondation, le Centre a réussi à intéresser de jeunes chercheurs, principalement des diplômés de l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Montréal, lesquels sont en train de devenir en quelque sorte l'armature scientifique du Centre avec l'ensemble des professeurs dont la majeure partie des recherches s'effectue dans le cadre des activités du CRIU.

Jean-Paul GAGNON
INSTITUT D'URBANISME

AVIS D'ÉLECTIONS

Tous les diplômés intéressés à poser leur candidature à l'un des six postes d'administrateurs vacants dans le prochain Conseil d'Administration de l'Association doivent en informer le comité de mise en candidature de la façon suivante:

- Remplir au complet le bulletin de présentation suivant:
- S'assurer qu'il parvienne au secrétariat de l'Association des Diplômés, **2910, boulevard Edouard-Montpetit, Bureau 3, Montréal H3T 1J7** avant le 4 avril 1975 à 16 heures.

Le comité de mise en candidature

MODALITÉS DES ÉLECTIONS

Il est résolu que:

I- Comité de mise en candidature:

A- i) soit formé un comité de mise en candidature de cinq membres choisis de la façon suivante:

- deux membres nommés par l'Assemblée générale annuelle lors de la dernière assemblée;

- deux membres nommés par le Conseil d'Administration, hors de ses cadres;

- Le président des D. U. M.

ii) ces cinq membres élisent entre eux un président du comité de mise en candidature, un vice-président, un secrétaire et deux scrutateurs.

B- Aucun des membres de ce comité de mise en candidature ne peut être à la fois membre de ce comité et candidat à un poste au Conseil d'Administration; advenant ce cas, il doit dé-

missionner du comité et le Conseil doit combler la vacance.

C- Si un des membres du comité se trouve dans l'incapacité d'occuper son poste, il appartient au Conseil de combler la vacance.

D- Le président du comité est d'office président d'élection.

E- Le comité de mise en candidature a pour rôle:

a) de faire connaître aux membres le nombre de postes qui devront être comblés lors de la formation du prochain Conseil d'Administration;

b) d'inviter les membres à poser leur candidature dans les délais prescrits;

c) de recevoir les bulletins de candidature;

d) de vérifier l'éligibilité des candidats;

e) de soumettre la liste complète des candidats en vue de l'élection (s'il y a lieu).

II- Éligibilité:

Tout diplômé de l'Université de Montréal, au sens du règlement de l'Association, peut se porter candidat à l'un des postes d'administrateurs.

III- Procédure et calendrier:

Le nouveau Conseil d'Administration devant entrer en fonction le 1er juin de chaque année,

son renouvellement doit s'effectuer selon la procédure et le calendrier suivant:

Inter de mars:

Un avis invitant les diplômés à poser leur candidature à l'un des postes d'administrateurs dans le prochain Conseil d'Administration. Cette mise en candidature doit s'effectuer selon les règles à l'article IV et doit parvenir au secrétariat de l'Association avant le quatrième jour du mois d'avril de la même année.

Mars:

Première réunion du comité de mise en candidature qui procède à l'élection décrite dans le présent règlement à l'article I, A, ii ainsi qu'à l'étude de certaines candidatures qui pourront être suscitées en vue du renouvellement partiel du Conseil d'Administration.

Avril:

Le comité de mise en candidature:

a) étudie les bulletins de candidature parvenus au secrétariat dans les délais prescrits;

b) vérifie l'éligibilité des candidats;

c) établit la liste des candidatures acceptées sans identifier celles qu'il a suscitées, s'il en est.

Inter de mai:

Proclamation des élus si le nombre de candidats correspond au nombre de postes à combler;

ou

convocation de tous les membres à une assemblée générale extraordinaire en vue de procéder à l'élection si le nombre de candidats est supérieur à celui des postes à combler.

30 mai:

Assemblée générale extraordinaire en vue de l'élection (s'il y a lieu).

1er juin:

Entrée en fonction du nouveau Conseil d'Administration.

IV- Mise en candidature:

A- Tout candidat à un poste d'administration doit remplir un bulletin de présentation donnant son nom, son adresse, la faculté dont il est diplômé et son année de promotion. Ce bulletin doit être signé par le candidat et contresigné par deux diplômés appuyant sa candidature. Ces derniers doivent aussi inscrire leurs noms, adresses, leurs facultés ou écoles dont ils sont diplômés et leurs années de promotion.

B- Les bulletins de candidature doivent parvenir au secrétariat de l'Association avant le 4 avril à 16 heures.

C- Le comité de mise en candidature peut, s'il le juge à propos, inviter un diplômé à poser sa candidature, et dans ce dernier cas, accepter son bulletin de candidature même après le 4 avril à 16 heures.

V- Mode d'élection:

A- S'il y a autant de candidats que de postes à combler, ils sont proclamés élus par le président d'élection.

B- S'il y a plus de candidats que de postes à combler:

a) l'assemblée procède à l'élection sous la direction du président d'élection;

b) chaque électeur est appelé à indiquer sur un bulletin de vote le nom des personnes qu'il désire élire au Conseil, jusqu'à concurrence du nombre de postes à combler. Les bulletins sont compilés par les scrutateurs qui font rapport du résultat à l'assemblée. Les candidats qui ont recueilli le plus de voix sont déclarés élus au Conseil.



BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE

JE, , diplômé de la

FACULTÉ de en 19. demeurant

à RUE

VILLE

pose ma candidature au poste de membre du Conseil d'Administration de l'Association des Diplômés de l'Université de Montréal pour les années 1975-76 & 1976-77

SIGNATURE date

J'APPUIE CETTE CANDIDATURE :

M. Faculté en 19

ADRESSE

SIGNATURE date

J'APPUIE CETTE CANDIDATURE :

M. Faculté en 19

ADRESSE

SIGNATURE date